BTP SANTÉ AU TRAVAIL
SCHÉMA D'ORGANISATION

UNE ASSOCIATION PARITAIRE

Créée en 1941, l'Association a toujours été paritaire et ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises au fil des années. Ils ont été ajustés pour se conformer aux dispositions réglementaires, et notamment lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2022, afin de se mettre en conformité avec la loi du 2 août 2021.

CC
COMMISSION DE CONTRÔLE

3 représentants des employeurs, 6 représentants des salariés dont 1 Président.

CA
CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 représentants des salariés et 10 représentants des employeurs dont 1 Président.

AG
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

BUREAU

Bureau paritaire composé de 4 administrateurs, conformément aux statuts.

CMT
COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE

La Commission Médico-Technique est une instance consultative essentielle pour la mise en œuvre des actions de santé au travail. Elle est composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail, de techniciens en prévention, d'IPRP et de membres de la direction. Ses missions incluent l'élaboration du projet de service, la participation à la veille sanitaire en identifiant les risques émergents, et le suivi de l'efficacité des actions mises en place. La Commission Médico-Technique garantit une approche cohérente et efficace en matière de santé et de prévention au travail, grâce à son expertise médicale et technique.

Représentant employeur

Représentant salarié

Président représentant employeur

Président représentant salarié